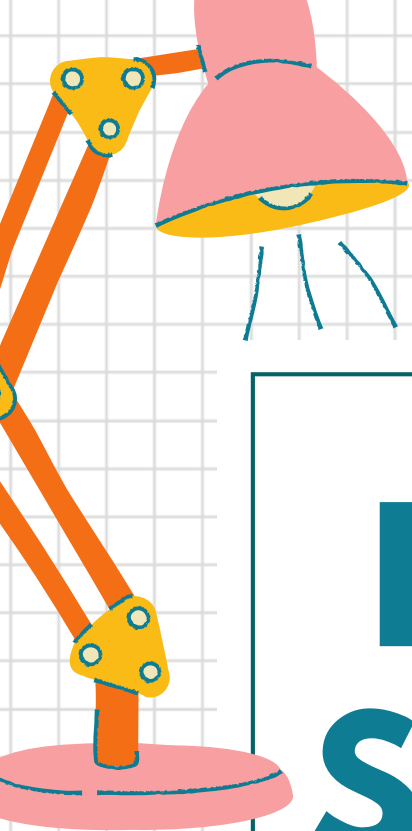




RENTRÉE SCOLAIRE

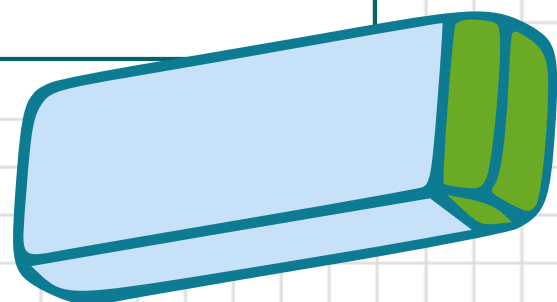
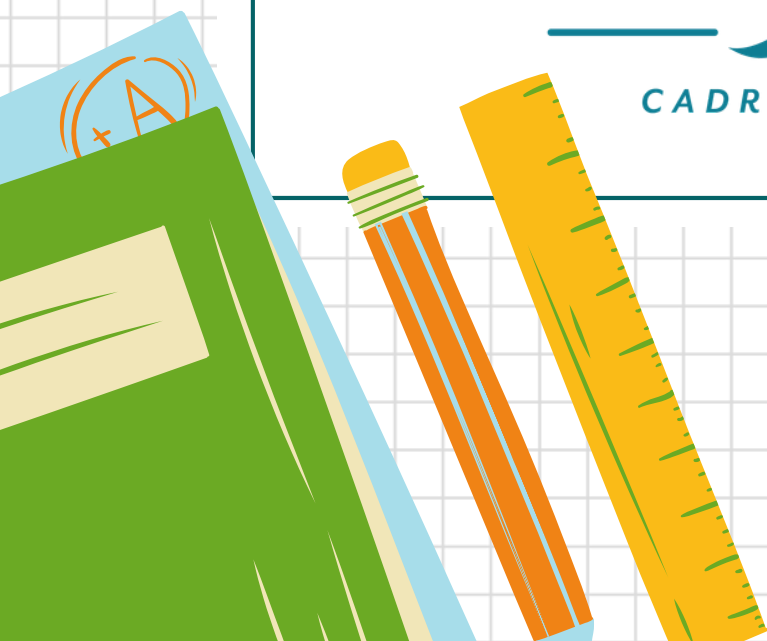
2026/2027

**Informations et
renseignements**

AVERMES



CADRE DE VIE





Jean-Luc ALBOUY
Maire d'Avermes



Carine PANDREAU
1ère Adjointe



Sabrina FAURE-FONTENAY
Adjointe au Maire déléguée aux
affaires scolaires

La commune d'Avermes place la jeunesse et l'éducation au cœur de ses priorités. Elle souhaite offrir aux jeunes Avermois un cadre bienveillant, qui respecte leur rythme naturel tout en favorisant les objectifs pédagogiques.

C'est dans cet esprit de bien-être de l'enfant que notre Projet Éducatif Territorial (PEDT), 2024-2027, a été travaillé en concertation avec les équipes enseignantes, périscolaires et les parents d'élèves. Labelisé « plan mercredis » par l'État, il garantit une complémentarité et une cohérence éducative sur tous les temps de l'enfant.

Les matinées de classe sont plus longues pour respecter les rythmes d'apprentissage des enfants et favoriser les enseignements fondamentaux. Les temps d'activités périscolaires sont regroupés sur un après-midi, les mardis et jeudis en alternance d'une année sur l'autre entre les deux écoles élémentaires favorisant la régularité entre les temps d'enseignement et les activités.

Chaque classe de maternelle est dotée d'un agent municipal qui intervient en soutien des enseignants et pendant la pause méridienne pour répondre aux besoins spécifiques des plus jeunes, ce qui favorise les repères de l'enfant sur les différents temps de la journée.

En outre, afin de faciliter le quotidien des familles, l'accueil de Loisirs des jeunes avermoises (ALJA) propose des horaires d'accueil élargis, de 6h45 à 19h15, ainsi qu'une diversité d'activités tout au long de l'année.

La municipalité investit continuellement pour améliorer les infrastructures scolaires : rénovation des bâtiments, acquisition d'écrans interactifs tactiles pour les écoles élémentaires, végétalisation des cours de récréation. Nous avons à cœur d'offrir aux enfants un cadre de vie agréable, sécurisant, fonctionnel et propice à leur réussite.

Organisation du temps scolaire

Maternelles François Reveret et Jean Moulin

ÉCOLES MATERNELLES FRANÇOIS REVERET ET JEAN MOULIN 2026-2027

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ALJA Payant	Accueil Péri-scolaire matin	6h45*- 8h45	6h45*- 8h45		6h45*- 8h45	6h45*- 8h45
Temps scolaire	Matin	8h45*-12h00	8h45*-12h00		8h45*-12h00	8h45*-12h00
Repas et temps d'animation éducative	Pause méridienne	12h00-13h45	12h00-13h45		12h00-13h45	12h00-13h45
Temps scolaire	Après-midi	13h45*-16h30	13h45*-16h30		13h45*-16h30	13h45*-16h30
ALJA Payant	Accueil Péri-scolaire soir	16h30-19h15**	16h30-19h15**		16h30-19h15**	16h30-19h15**

*Les écoles ouvrent les portes 10 minutes avant afin d'accueillir les élèves accompagnés de leurs parents

**Ouverture à 6h45 et fermeture à 19h15 sur réservation uniquement (ouverture à 7h00 et fermeture à 19h00 par défaut)

ALJA : Accueil de Loisirs des Jeunes Avermoises

Élémentaires François Reveret et Jean Moulin

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FRANÇOIS REVERET 2026-2027

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ALJA Payant	Accueil Péri-scolaire matin	6h45*- 8h45	6h45*- 8h45	6h45*- 9h00	6h45*- 8h45	6h45*- 8h45
Temps scolaire	Matin	8h45*-12h15	8h45*-12h15	9h00*-12h	8h45*-12h15	8h45*-12h15
Repas et temps d'animation éducative	Pause méridienne	12h15-14h00	12h15-13h45	12h-13h30	12h15-14h	12h15-14h00
Temps scolaire	Après-midi	14h00*-16h20			14h00*-16h20	14h00*-16h20
ALJA Gratuit	TAP(1)		13h45-16h20			
ALJA Payant	Accueil Péri-scolaire soir	16h20-19h15**	16h20-19h15**		16h20-19h15**	16h20-19h15**

*Les écoles ouvrent les portes 10 minutes avant afin d'accueillir les élèves accompagnés de leurs parents

**Ouverture à 6h45 et fermeture à 19h15 sur réservation uniquement (ouverture à 7h00 et fermeture à 19h00 par défaut)

ALJA : Accueil de Loisirs des Jeunes Avermoises

TAP : Temps d'activités péri-scolaires

(1) Les jours des TAP alternent tous les ans entre les deux écoles

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MOULIN 2026-2027

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ALJA Payant	Accueil Péri-scolaire matin	6h45*- 8h45	6h45*- 8h45	6h45*- 9h00	6h45*- 8h45	6h45*- 8h45
Temps scolaire	Matin	8h45*-12h15	8h45*-12h15	9h00*-12h	8h45*-12h15	8h45*-12h15
Repas et temps d'animation éducative	Pause méridienne	12h15-14h00	12h15-14h	12h-13h30	12h15-13h45	12h15-14h00
Temps scolaire	Après-midi	14h00*-16h20	14h00*-16h20			14h00*-16h20
ALJA Gratuit	TAP(1)				13h45-16h20	
ALJA Payant	Accueil Péri-scolaire soir	16h20-19h15**	16h20-19h15**	13h30-19h15**	16h20-19h15**	16h20-19h15**

*Les écoles ouvrent les portes 10 minutes avant afin d'accueillir les élèves accompagnés de leurs parents

**Ouverture à 6h45 et fermeture à 19h15 sur réservation uniquement (ouverture à 7h00 et fermeture à 19h00 par défaut)

ALJA : Accueil de Loisirs des Jeunes Avermois

TAP : Temps d'activités péri-scolaires

(1) Les jours des TAP alternent tous les ans entre les deux écoles

Restauration scolaire

Chaque groupe scolaire possède un service de restauration géré par le personnel municipal. Les repas sont confectionnés au sein de la cuisine centrale située sur le site de François Reveret. La restauration scolaire joue un rôle important dans l'équilibre alimentaire des enfants c'est la raison pour laquelle le service applique les principes du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et suit les recommandations du GEM-RCN. Ainsi, les menus de vos enfants sont élaborés selon un plan alimentaire couvrant 20 repas consécutifs, en respectant les fréquences de service des plats ayant un impact sur l'équilibre nutritionnel. De plus, les portions sont adaptées à chaque tranche d'âge.

Les menus ainsi que le règlement intérieur du service sont consultables sur le site www.vermes.fr et sur le portail familles <https://vermes.portail-familles.app>. Les familles peuvent également consulter les menus sur les panneaux d'affichage installés aux entrées des établissements scolaires.

Les animateurs de l'ALJA et les ATSEM (pour les maternelles) encadrent les enfants sur le temps de pause méridienne.

Les anniversaires du mois sont fêtés la dernière semaine de chaque mois ou la semaine juste avant les vacances scolaires. Enfin, le conseil municipal des jeunes (CMJ) propose tous les mois un menu élaboré par ses soins en concertation avec le responsable de la restauration.

Inscription à la restauration scolaire

À la rentrée scolaire, les familles devront obligatoirement compléter l'inscription de leur enfant sur le portail familles de la commune accessible à l'adresse de connexion suivante :

<https://avermes.portail-familles.app>

Après la validation administrative des informations transmises, la famille pourra accéder au planning de réservation des repas. Par défaut, celui-ci indiquera des réservations pour les repas de tous les jours de la semaine où l'enfant fréquente l'école, et, ce pour l'année scolaire entière. **Il appartiendra à la famille de décocher les réservations des repas pour les jours où l'enfant ne mangera pas au restaurant scolaire au plus tard 48 heures avant la prise de celui-ci.**

Tout repas non annulé dans les délais et non pris sera facturé au tarif en vigueur.

Un repas annulé pourra être de nouveau réservé jusqu'à 24 heures avant la prise de celui-ci.

En cas d'absence pour maladie, le premier repas non pris par l'enfant ne sera pas facturé, néanmoins, la famille devra procéder à l'annulation des repas suivants sur le portail familles. Dans le cas contraire, ces derniers seront facturés au tarif en vigueur.

Lorsque la collectivité est informée par le directeur de l'école de la tenue d'une sortie, les repas réservés par les familles sont annulés par le service des affaires scolaires afin de ne pas les facturer.

En cas d'absence de l'enseignant, il revient à la famille d'annuler les repas soit via le portail famille soit en envoyant un mail à affairescolaires@mairieavermes.fr pour en faire la demande.

ORGANISATION DU SERVICE POUR LES ENFANTS DE MATERNELLE : de 12h à 13h45

Les enfants sont accompagnés par leur ATSEM, professionnelle de la petite enfance, attentive aux besoins spécifiques des jeunes enfants.

Les portions, les menus et les couverts sont adaptés aux plus jeunes, et une serviette est fournie à chaque enfant. Les repas sont élaborés dans le respect des recommandations nutritionnelles en vigueur (GEM-RCN), afin de garantir un bon équilibre alimentaire.

Le temps du repas est aussi l'occasion d'apprendre à faire seul et à vivre en groupe : les enfants sont encouragés, selon leurs capacités, à gagner en autonomie (se servir de l'eau, couper certains aliments...), toujours accompagnés par les adultes.

Après le repas, une activité calme ou de repos est proposée afin de permettre aux enfants de se détendre avant la reprise de la classe.

ORGANISATION DU SERVICE POUR LES ÉLÉMENTAIRES : de 12h15 à 14h00

Ils sont encadrés par les animateurs de l'ALJA. Les enfants pourront participer à de nombreuses activités en dehors du temps du repas : relaxation, activités sportives sur le plateau évolutif, temps libre, dessin, jeux de société, lecture ...

Une serviette de table marquée au nom de l'enfant doit être fournie par la famille pour les classes élémentaires.

Les enfants sont encouragés à se brosser les dents en fin de repas. Des casiers sont prévus pour le rangement de leur nécessaire.

Tarifs et paiement

La pause méridienne est un temps d'éducation à part entière qui comprend le repas suivi d'une activité. Celle-ci est déclarée auprès des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). La Caisse d'Allocations Familiales finance ce temps et à ce titre, il est nécessaire de mettre en place une tarification modulée prenant en compte les ressources des familles.

Une facture mensuelle sera déposée sur votre compte du portail famille, et vous pourrez procéder au règlement de celle-ci **avant le 15 de chaque mois** :

- par carte bancaire dans votre espace,
- par prélèvement automatique après avoir fourni un RIB, un mandat de prélèvement SEPA et le règlement financier signé,
- par chèque aux heures d'ouverture de la mairie.

REPAS + TEMPS D'ANIMATION EDUCATIVE	Modulation	Tarifs 2026*
Enfants domiciliés à Avermes Enfants du personnel communal Enfants inscrits en UEEA	Revenus annuels de 0 à 30 000 €	2,95 €
	Revenus annuels de 30 001 à 60 000 €	3,05 €
	Revenus annuels supérieurs à 60 000 €	3,15 €
Enfants non domiciliés à Avermes	Revenus annuels de 0 à 30 000 €	3,40 €
	Revenus annuels de 30 001 à 60 000 €	3,50 €
	Revenus annuels supérieurs à 60 000 €	3,60 €
REPAS UNIQUEMENT		
Tarif animateurs pause méridienne, stagiaires et éducateurs accompagnants		3,40 €
Tarif personnel communal, enseignants		5,70 €

*Les tarifs sont susceptibles d'être réévalués chaque année au 1^{er} janvier

Pour toutes informations complémentaires, le service des affaires scolaires est à votre disposition :

- par mail : affairesscolaires@mairieavermes.fr

- par téléphone : 04 70 46 86 54

Les représentants des parents d'élèves

Ils sont élus chaque début d'année scolaire. Il y a dans chaque école autant de représentants de parents d'élèves qu'il y a de classe. Leurs noms et contacts sont affichés devant chaque école. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents et les enseignants. Ils siègent au conseil d'école.

Accueil de Loisirs des Jeunes Avermois (ALJA)

L'association gère pour le compte de la commune les temps périscolaires et extrascolaires et accueille vos enfants :

- avant ou après la classe,
- pendant la pause méridienne,
- pendant les Temps d'Activités Périscolaire (TAP) pour les élémentaires,
- les mercredis,
- pendant les vacances scolaires.

L'inscription à partir du portail familles (<https://avermes.portail-familles.app>) est obligatoire pour que votre enfant puisse être pris en charge correctement par la structure.

Attention : en élémentaire les enseignants ne sont plus responsables de vos enfants après les heures de sorties de classe.

TAP	Gratuit Financé intégralement par la commune	La participation familiale varie selon les ressources du foyer et tient compte des barèmes soumis par la CAF.
Accueil périscolaire et mercredis	Payant Une fiche de participation familiale est adressée chaque début de mois suivant la présence de l'enfant. Pointage individuel à la minute : toute minute entamée est due.	
Séjours et vacances	Payant À l'inscription	

TAP et Accueil périscolaire

Les TAP sont désormais proposés une fois par semaine entre 13h45 et 16h20 aux élèves des écoles élémentaires. Ils permettent à tous les enfants de découvrir ou de s'initier à une pratique sportive, culturelle ou artistique. Les activités nombreuses et variées visent à développer les compétences, savoir-faire, talents ou passions des élèves. C'est une complémentarité éducative choisie et financée intégralement par la commune. L'accueil périscolaire du matin et du soir propose des activités libres ainsi que manuelles, d'expression et autres jeux de traditions enfantines. Il comprend également le goûter à 17h. À la demande de l'enfant ou de la famille, la structure offre la possibilité pour l'enfant de réaliser un travail personnel et individualisé des devoirs.

L'ouverture de la structure à 6h45 se fait uniquement sur réservation de la part de la famille sur le portail familles. Vous avez la possibilité de réserver ou d'annuler sur les jours ouvrés (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) jusqu'à 16h le jour d'avant. Attention la réservation du lundi devra être réalisée le vendredi.

Amicale laïque

Association gérée par des bénévoles attachés à l'école publique et à la laïcité, elle organise différentes manifestations dont le carnaval des enfants et la fête des écoles. Les fonds ainsi récoltés sont reversés aux caisses des écoles et contribuent à financer des actions pédagogiques tout au long de l'année. Votre participation est importante !!

Portail Familles

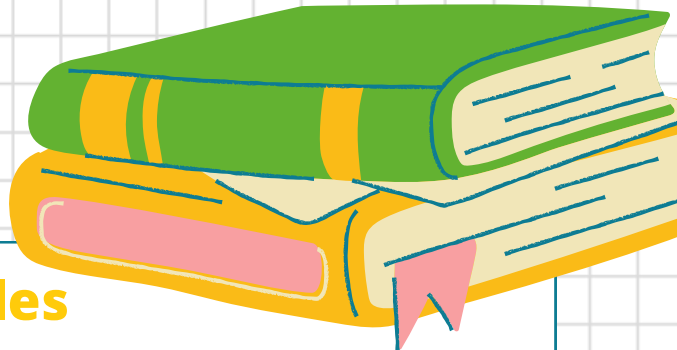
Depuis juin 2021, la collectivité a ouvert son portail à destination des familles afin de leur proposer une interface interactive et conviviale avec pour objectif de simplifier les démarches administratives et de faciliter l'accès à l'information.

Ainsi, après avoir effectué la création de leur compte, les familles, peuvent accéder aux services suivants :

- Multi accueil la Souris Verte et Relais Petite Enfance (RPE)
- Inscriptions scolaires et restauration scolaire
- Accueil de loisirs périscolaire matin et soir avant la classe, vacances scolaires, mercredis et Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Une aide aux démarches est proposée pour les personnes ne possédant pas d'accès internet sur rendez-vous en mairie (service des affaires scolaires)

Pour accéder au portail familles : <https://avermes.portail-familles.app>.



Contact Écoles

École primaire Jean Moulin

Avenue des isles 03000 Avermes

Directrice Mme COUDERT

04-70-20-43-26

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, l'école maternelle et élémentaire de Jean Moulin deviennent une école primaire à direction unique.

Groupe scolaire François Reveret

Rue de la république 03000 Avermes

Maternelle : Directrice Mme PONCET

04-70-20-19-97

Élémentaire : Directrice Mme SUCHAIRE

04-70-44-35-66

Contact ALJA

Inscription sur : <https://avermes.portail-familles.app>

Administration générale : **06-34-42-61-82** Mail : alja@me.com

Secrétariat / Administratif Odile : **07-69-61-22-77** Mail : odile.alja@gmail.com

Coordonnées par site :

Groupe scolaire Jean Moulin :

Téléphone : **06-95-88-34-78**

Mail : aljasejours@gmail.com

Groupe scolaire François Reveret :

Téléphone : **06-95-90-24-95**

Mail : aljasejours@gmail.com

Uniquement en cas d'urgence, pour joindre les animateurs en charge des enfants pendant les repas

Accueil restaurant Jean Moulin

04-70-44-52-67

Accueil restaurant François Reveret

04-70-20-19-96

Contact Affaires Scolaires

04-70-46-86-54

affaresscolaires@mairieavermes.fr

Contact Mairie d'Avermes

04-70-46-55-03

accueil@mairieavermes.fr

AVERMES



CADRE DE VIE



santé
famille
retraite
services

ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
*Liberté
Égalité
Fraternité*

